



Mairie de Saulzet-le-Froid

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 11 JUIN 2022 à 10h30 à Saulzet le Froid ; salle de l'ancienne école

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 03 juin 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 14 avril 2022
- 2) Vente partie parcelle sectionale à Souverand à Mr et Mme Jacques LAMBOLEY
- 3) Desserte Forestière
- 4) Proposition d'achat parcelle ATC France ZM n°1
- 5) Questions diverses

LES PARTICIPANTS	
Présents :	Gérard Beudonnat, Jérémy Guittard, Martine Chaumet, Colette Guilloud, Carine Gardet, Philippe Guittard, Ophélie Roux.
Absents représentés :	Céline Silberberg a donné pouvoir à Martine Chaumet
Absents non représentés :	Jérôme Pellissier, Patrick Pellissier, Carine Fontaine
Participants à la réunion :	

1) Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 14 avril 2022 :

Le compte- rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Vente partie parcelle sectionale à Souverand à Mr et Mme Jacques LAMBOLEY :

Suite au vote des membres de la section de Souverand, qui a eu lieu le 30/04/2022, le conseil municipal doit se prononcer sur la possibilité de procéder à la vente de la portion de parcelle sectionale N° C 741.

Pour ce faire le conseil municipal a procédé à un vote à bulletin secret.

Le résultat est : POUR : 8 CONTRE : 0

Au regard de ce vote, le conseil municipal souhaite maintenir la vente de cette portion de parcelle et demande l'arbitrage de Mr Le Préfet du Puy de Dôme.

Une condition sera cependant annexée à la présente vente : l'angle, en haut du terrain, le long du chemin devra être coupé.

Pour étayer auprès de la sous-préfecture d'Ambert, les arguments suivants, en faveur de Mr et Mme Jacques LAMBOLEY seront présentés :

- La portion de parcelle convoitée est mitoyenne à la propriété de Mr et Mme LAMBOLEY,

- Mr et Mme LAMBOLEY entretiennent cette parcelle,
- L'acquisition de cette portion de parcelle ne gêne en rien l'accès aux autres propriétés par leurs propriétaires respectifs.

3) Desserte forestière :

La communauté de communes Dômes Sancy Artense lance un programme de travaux de dessertes forestières.

A cet effet, la Communauté de Communes recense les besoins de chaque commune de son territoire.

Dômes Sancy Artense, porte le projet et l'étude préalable au nom de toutes les communes souhaitant y répondre. Par la suite chaque commune conventionnera avec Dômes Sancy Artense pour participer financièrement à hauteur de ses travaux par le biais d'un fond de concours.

Les projets de dessertes forestières sont subventionnés à hauteur de 80%.

La Commune de Saulzet souhaite profiter de ce projet pour inscrire la réfection de la route forestière de Montenard.

4) ATC Fance (sous- traitant ORANGE) :

ATC France, porteur de projet pour l'installation de l'antenne relais de Pessade, souhaite acquérir la parcelle sur laquelle est installée l'antenne.

Actuellement, ATC France n'est pas propriétaire de la parcelle en question. La commune perçoit un loyer annuel de 200 €. Le bail court encore pendant 10 ans à compter de ce jour.

ATC France propose un prix de 2000 € net pour une surface de 70 m².

Carine GARDET émet une réserve sur l'acquéreur et sur ses capacités à négocier pour le compte d'ORANGE.

La délibération est ajournée en attendant d'avoir plus de renseignements sur ATC France.

QUESTIONS DIVERSES

- La Sono et le vidéo projecteur destinés à l'aménagement de la salle des fêtes ont été acquis le 31/05/2022 pour la somme de 2260 €.
- Un tracteur tondeuse (auto-portée) et une remorque de transport ont été acquis le 17/06/2022 pour un montant de 6130 €.
- Dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux (salle des fêtes, ancienne école) et suite aux préconisations faites par l'ADHUME, des devis sont en cours de réalisation.

